

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU LUNDI 8 MARS 2021 à 20h00**

Secrétaire de séance : Laetitia Lambert

Nombre de membres : 10

Présents : 10

*Adrien PELLEGRINI, Laetitia LAMBERT, Gérard JOUILLE, Elodie HENRIET (suppléante de Marie RUFENACHT), Cyril MERCET, Philippe DREZET, Emeric GUINCHARD, Caroline GEST-CAQUELARD, Lucien BENMEHAL, Stéphane KUTTNER*

Absent ayant donné procuration : 0

Date de la convocation : 01/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020
- Vote de l'Affectation du Résultat 2020
- Vote de la Participation des Communes 2021
- Vote du BP 2021
- Vote de l'Emprunt du Camion
- Vote de l'emprunt informatique avec l'Ecole
- Vote de la Convention de Famille Rurale
- Vote de l'emprunt du Périscolaire
- Vote de l'emprunt des luminaires de l'Abbaye
- Retour sur les échanges avec les services de l'Etat sur le projet de fusion des communes
- Questions diverses.

**1. Vote compte administratif et du compte de gestion.**

Le compte administratif 2020 est présenté par M. Cyril MERCET, Vice-président :

**- Fonctionnement :**

Dépenses : - 365 065.97 €

Recettes : 448581.63 €

- dont Report de l'exercice 2019 en fonctionnement : + 113 028.34€

- Résultat de l'exercice 2020 en fonctionnement : + 83 515.66 €

**- Investissement :**

Dépenses : -258 817.25 €

Recettes : 167 854.62 €

- Résultat de l'exercice 2020 en investissement : - 90 962.63 €

- Report de l'exercice 2019 en investissement : - 40 125.69 €

- Résultat de clôture de l'exercice (2020) : + 65 455.68 €

Vote du Conseil : pour 10 ; contre : 0 ; abstention : 0 ;

Le Conseil constate la concordance des comptes administratifs 2020 avec les comptes de gestion du percepteur.

Le Président n'a pas pris part au vote.

Des délibérations sont prises en ce qui concerne l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020 (Délibération 2021 – 03 – 01) et l'affectation des résultats.

## **2. Vote de l'affectation de résultats 2020**

Résultat à affecter :	+ 196 544.00 €
Besoin en financement :	- 131 088.32 €

<b>Report en fonctionnement de l'excédent 2020 :</b>	<b>+65 455.68 €</b>
--	---------------------

Vote du Conseil : pour 10 ; contre : 0 ; abstention : 0 ;

## **3. Vote des participations des communes 2021.**

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la participation des communes au Budget Prévisionnel du Syndicat du Pays de Montbenoit en 2021.

Il rappelle qu'une méthode de calcul a précédemment été validée par le Conseil Syndical.

Après délibération, le Conseil Syndical décide que les participations par communes seront les suivantes :

LA LONGEVILLE : 188 124.40€

VILLE DU PONT : 58 152.67€

MONTBENOIT : 75 485.73€

HAUTERIVE LA FRESSE : 49 676.39€

MONTFLOVIN : 32 546.05€

La participation des communes se voit augmenter :

- Par la variation due au nombre d'habitants et d'élèves (Sauf la commune de Ville du Pont pour qui ça baisse)
- En raison des nouveaux emprunts (camion, informatique école, périscolaire, luminaires abbaye)
- En raison de la création du périscolaire

Précision : la participation du périscolaire est basée sur un budget prévisionnel divisé à part égale pour les 5 communes. Le choix ayant été porté par l'ensemble des élus du syndicat. Pour l'heure nous ne connaissons pas le nombre d'enfant qui seront inscrits. La régularisation se fera sur le modèle de la participation de l'école lors du prochain budget. Il est également rappelé que ce prévisionnel est basé sur le nombre de 40 enfants mais que les inscriptions ne sont nullement limitées à ce chiffre. La structure Périscolaire pourra sans problème accueillir plus de 40 enfants.

Concernant les transports scolaires, le président rappelle que cette compétence est du ressort de la région et non du Département du Doubs. Après négociation avec les services de la région, le transport méridien sera maintenu pour l'année de transition. Pour les années futures le syndicat du pays de Montbenoit ne sera pas en mesure d'assurer la continuité des transports.

Ces participations seront versées trimestriellement selon le découpage suivant :

	<b>BP A DIVISER</b>	<b>ACOMPTE 1er TRIMESTRE MARS</b>	<b>ACOMPTE 2eme TRIMESTRE JUIN</b>	<b>ACOMPTE 3eme TRIMESTRE SEPTEMBRE</b>	<b>ACOMPTE 4eme TRIMESTRE DECEMBRE</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Participation LA LONGEVILLE</b>	188 124.40 €	47 031.10 €	47 031.10 €	47 031.10 €	47 031.10 €	<b>188 124.40 €</b>
<b>Participation VILLE DU PONT</b>	58 152.67 €	14 538.17 €	14 538.17 €	14 538.17 €	14 538.17 €	<b>58 152.67 €</b>
<b>Participation MONTBENOIT</b>	75 485.73 €	18 871.43 €	18 871.43 €	18 871.43 €	18 871.43 €	<b>75 485.73 €</b>
<b>Participation HAUTERIVE LA FRESSE</b>	49 676.39 €	12 419.10 €	12 419.10 €	12 419.10 €	12 419.10 €	<b>49 676.39 €</b>
<b>Participation MONTFLOVIN</b>	32 546.05 €	8 136.51 €	8 136.51 €	8 136.51 €	8 136.51 €	<b>32 546.05 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>403 985.24 €</b>	<b>100 996.31 €</b>	<b>100 996.31 €</b>	<b>100 996.31 €</b>	<b>100 996.31 €</b>	<b>403 985.24 €</b>

Présentation de la participation des communes pour 2021 : 10 votes pour, 0 contre, 0 abstention

#### **4. Vote du BP 2021.**

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2021 comme suit :

Budget Syndical 2021 :

- dépenses de fonctionnement : 493133.90 €  
- recettes de fonctionnement : 493133.90 €  
- dont report de fonctionnement utilisé : 65 455.68 €

- dépenses d'investissement : 510 475.32 €  
- dont solde d'exécution reporté : 131 088.32 €  
- recettes d'investissement : 510 475.32 €

Total cumulé de dépenses : 1 003 609.22 €  
Total cumulé de recettes : 1 003 609.22 €

10 votes pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **5. Vote de l'emprunt du camion**

Le Président rappelle que le BP 2021 du Syndicat du Pays de Montbenoît prévoit un emprunt de 22 740 € afin de financer l'achat d'un nouveau Camion de Voirie.

Il rappelle que des offres ont été demandées au Crédit Agricole sur plusieurs durées : 10 ans, 12 ans et 15 ans.

Il informe l'assemblée que les taux d'intérêts sont fixes et à hauteur de :

Pour l'emprunt sur 120 mois : 0.41%

Pour l'emprunt sur 144 mois : 0.51%

Pour l'emprunt sur 180 mois : 0.65%

Il informe l'assemblée que :

Les frais de dossier : 35€

La périodicité de remboursement est trimestrielle.

Les échéances sont constantes.

La base de calcul des taux d'intérêts est 30/360.

Les modalités de remboursement anticipé sont : 10% du capital remboursé par anticipation + 2 mois d'intérêts.

La classification Gissler est : Prêt 1A

le Conseil Syndical, APPROUVE à l'unanimité l'offre de prêt du Crédit Agricole de Franche-Comté pour un montant de 22740€ sur une durée de 10 ans dans les modalités proposées par le Crédit Agricole Bourgogne Franche-Comté. APPROUVE le tableau d'amortissement et autorise le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

#### **6. Vote de l'emprunt informatique de l'école**

N'ayant pas reçu la totalité des devis, ce point sera remis au prochain ordre du jour.

#### **7. Vote de la convention avec Familles rurales**

Le syndicat a signé la convention avec Familles Rurales pour le périscolaire situé à La Longeville.

Il faudra demander à Madame Straub de corriger l'adresse mentionnée dans la convention

10 votes pour, 0 contre, 0 abstention

#### **8. Vote emprunt Périscolaire**

N'ayant pas reçu la totalité des devis, ce point sera remis au prochain ordre du jour.

#### **9. Vote de l'emprunt des luminaires de l'Abbaye.**

Le Président rappelle que le BP 2021 du Syndicat du Pays de Montbenoît prévoit un emprunt de 16 556 € afin de financer le remplacement des luminaires de l'Abbaye de Montbenoît.

Il rappelle que des offres ont été demandées au Crédit Agricole sur plusieurs durées : 10 ans, 12 ans et 15 ans.

Il informe l'assemblée que les taux d'intérêts sont fixes et à hauteur de :

Pour l'emprunt sur 120 mois : 0.41%

Pour l'emprunt sur 144 mois : 0.51%

Pour l'emprunt sur 180 mois : 0.65%

Il informe l'assemblée que :

Les frais de dossier : 35€

La périodicité de remboursement est trimestrielle.

Les échéances sont constantes.

La base de calcul des taux d'intérêts est 30/360.

Les modalités de remboursement anticipé sont : 10% du capital remboursé par anticipation + 2 mois d'intérêts.

La classification Gissler est : Prêt 1A

le Conseil Syndical, APPROUVE à l'unanimité l'offre de prêt du Crédit Agricole de Franche-Comté pour un montant de 16 556€ sur une durée de 12 ans dans les modalités proposées par le Crédit Agricole Bourgogne Franche-Comté. APPROUVE le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

#### **10. Retour sur les échanges avec les services de l'Etat sur le projet de fusion de communes.**

Une réflexion est menée sur la fusion de nos cinq communes. Deux rencontres ont été organisées.

La première avec :

- Monsieur le Sénateur Longeot
- Monsieur le Maire Groshenry de la commune nouvelle de Tarcenay-Foucherans

Cette rencontre enrichissante a permis de donner une vision d'élus de terrain et ainsi de répondre à une grande partie de nos questions suite à une fusion, les avantages, les inconvénients....

La seconde avec :

- Monsieur Delrieu Sous-Préfet de Pontarlier ainsi que ses services.
- 

Cette réunion a donné lieu sur des échanges économiques et administratifs

Le Président du Syndicat demande aux cinq communes leurs sentiments à la suite de ces entrevues.

Hauterive la Fresse : demande encore du temps et du travail sur cette fusion. N'est pas contre une idée de commune nouvelle.

Montflovin : Sa situation financière est compliquée. Craint pour son avenir. Est favorable à fonder une commune nouvelle.

Montbenoit : C'est l'avenir de nos communes. Est favorable à fonder une commune nouvelle

Ville du Pont : Craintif à l'idée d'une fusion. Souhaiterait rencontrer un Maire qui n'a pas souhaité adhérer à une commune nouvelle. Pas très favorable à une idée de fusion.

La Longeville : C'est l'avenir de nos communes. Favorable à fonder une commune nouvelle.

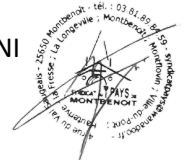
Le Président souhaite que le débat se poursuive lors des prochaines réunions.

**11. Questions diverses.**

Un journaliste de l'Hebdo 25 souhaite rencontrer les élus afin de faire un article sur le syndicat du pays de Montbenoit.

Fin de séance 22h30

Le Président,  
 Adrien PELLEGRINI



**VISAS DU PROCES-VERBAL DE CONSEIL SYNDICAL DU 8 MARS 2021**

 Adrien PELLEGRINI, Président	Cyril MERCET, Vice- Président	Elodie HENRIET, suppléante de Marie RUFENACHT	Laetitia LAMBERT, Secrétaire de séance	Emeric GUINCHARD, Secrétaire du Bureau
Lucien BENMEHAL, Trésorier du Bureau	Gérard JOUILLE, Membre	Caroline GEST, Membre	Stéphan KUTTNER, Membre	Philippe DREZET, Membre